

(Cyber)violence/(cyber)harcèlement : **comprendre, repérer, agir**

Vendredi 15 Octobre 2021

A distance, 10h-11h30

Formation organisée par le DRAPPS Occitanie

Plan

- I. L'état de l'art**
- II. Quelques données chiffrées**
- III. Les facteurs explicatifs**
- IV. Le cadre législatif**
- V. Agir pour mieux prévenir**
- VI. Questions-Réponses**
- VII. Bibliographie**

I. L'état de l'art

Question 1

**Considérez-vous
une gifle comme
un acte violent ?**

- **Oui**
- **Non**



Un chauffeur de bus gifle un collégien



Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=bbcDSTIGi2w>

Qu'est-ce que la violence ?

Deux positions

- Une conception restrictive : en termes juridiques (délit, crime)
- Une conception subjective : en termes de perceptions, de ressentis.

La violence à l'école

« Phénomène complexe impliquant différentes composantes du système scolaire en interaction, aboutissant à une atteinte physique ou morale pour une des composantes au moins. » (Mouvet, Munten et Jardon, 2000)

La violence peut être exercée par une personne (ou un groupe) envers une autre (ou un groupe) de trois manières :

- Une violence physique
- Une violence verbale
- Une violence envers des objets

De la violence au harcèlement

Lorsque les actes de violence persistent et se répètent : on parle de harcèlement

Définition institutionnelle du harcèlement scolaire

« Un élève est victime de harcèlement scolaire lorsqu'il subit de la part d'un autre élève ou d'un groupe d'élèves des actes de violence répétés, que cette violence soit verbale, physique ou psychologique. Cette violence peut prendre la forme de menaces, de rumeurs, de coups, d'insultes. » (MEN, 2012)

Le harcèlement scolaire

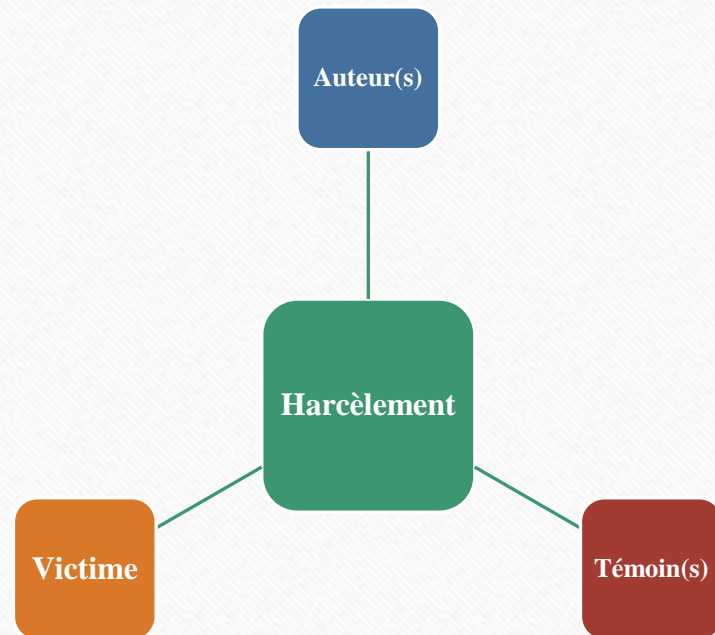
Le harcèlement scolaire est peu visible car c'est la loi du silence qui prime.

La victime ne dénonce pas /ne se défend pas :

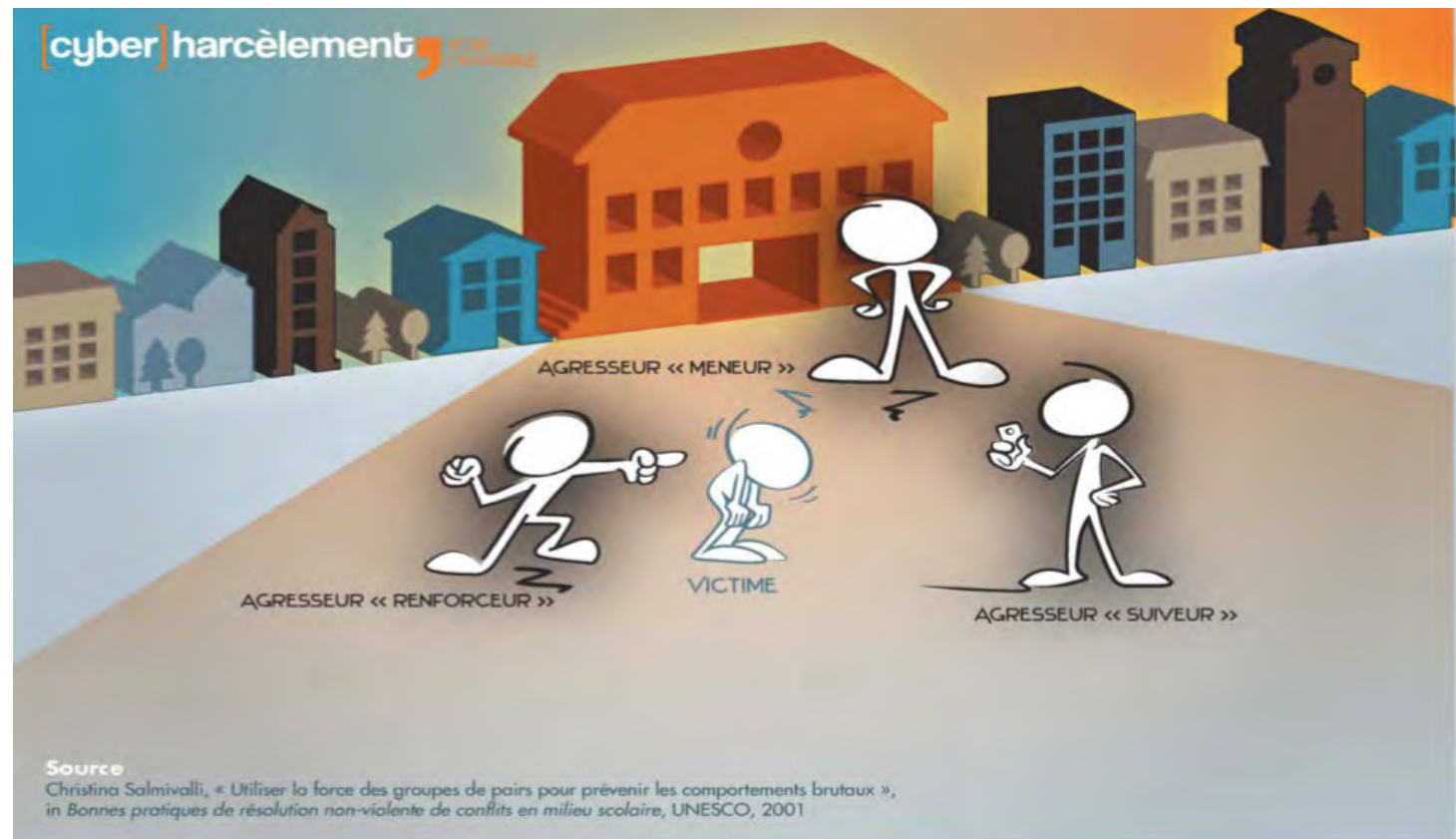
- Par peur de représailles,
- Par honte de ce qui lui arrive,
- Par manque de confiance aux autres,
- Pour ne pas passer pour un faible.



Le harcèlement scolaire : un phénomène de groupe



Le harcèlement scolaire : un phénomène complexe



Le cercle social du harcèlement

Deux types de spectateurs :

- le spectateur passif ne participe pas directement aux violences, ne s'y oppose pas ou fait semblant de les ignorer par manque d'empathie, par peur de devenir victime à son tour,
- le spectateur actif (ou le « spect'acteur ») encourage les situations de harcèlement ou y participe colporte des rumeurs.



(Salmivalli, 2001)

Au-delà des murs de l'école : le cyber-harcèlement

« Le cyber-harcèlement est un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électronique, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule .» (Smith et al., 2008, définition reprise par le MEN).

Quelles différences avec le harcèlement « traditionnel » ?

Pas de répit pour la victime

Déploiement massif et immédiat

Persistance dans le temps du contenu

Anonymat du harceleur

Absence de lien entre victime et agresseur

II. Quelques données chiffrées

Comment mesure-t-on la violence à l'école ?

La quantification du phénomène s'effectue selon deux approches :

Axée sur les individus

Interroge au moyen d'un questionnaire les élèves sur leur expérience vis-à-vis de la violence en tant que victimes de faits (enquête de victimation), d'auteurs (enquête auto-rapportée) ou selon leur position de témoin.



Définition subjective

Centrée sur les évènements

Consiste, par le biais d'enquêtes administratives, à enregistrer systématiquement l'ensemble des faits graves qui sont constatés ou portés à connaissance de l'institution scolaire.



Définition déterminée

Existe-il un profil type victime/agresseur ?

La réponse est **NON**. Toutefois, quelques caractéristiques semblent récurrentes dans chaque groupe.

Victime

La moindre différence ou vulnérabilité peut être mise en exergue par l'enfant auteur pour fragiliser la victime. Cette dernière est en position de fragilité au moment où le harcèlement débute.

Auteur

Les auteurs de harcèlement présentent souvent un manque d'empathie et auraient également développé des troubles de l'estime de soi. Ils ne disposeraient pas d'une « *base secure* » suffisante et rechercheraient à se rassurer en agressant et en dominant l'autre.

Question 2

Combien d'enfants ont rapporté avoir été victimes de harcèlement en contexte scolaire au cours de l'année 2020 ?

- 1 sur 4
- 1 sur 8
- 1 sur 10
- 1 sur 20



**1 enfant
sur 10**



a subi du harcèlement
à l'école



700 000

enfants
ont été **victimes**
de harcèlement scolaire
en France en 2020

**1 enfant
sur 2**



a été harcelé
sur les réseaux sociaux

Etat des lieux

 Harcèlement  Harcèlement sévère

École primaire



12% des écoliers (CE2, CM1, CM2) souffrent de harcèlement, soit 295 600 élèves sur 2 463 065.
Et 5 % des élèves subissent un harcèlement sévère, soit 123 000 écoliers de cycle 3.

Collège



10% des collégiens subissent un harcèlement, soit 332 000 élèves sur 3 332 000 collégiens.
Et 7% des collégiens sont confrontés à un harcèlement sévère, soit 233 000 élèves.

Lycée

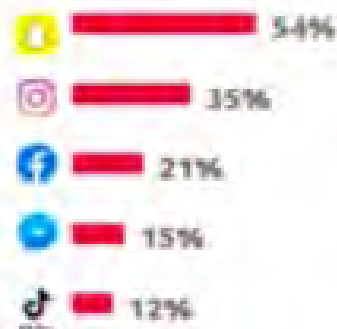
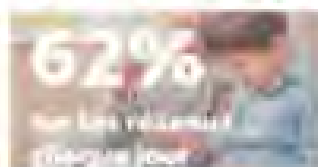


3,5 % des lycéens souffrent de harcèlement, soit 73 000 lycéens sur 2 140 900.
Et 1,5 % des lycéens de harcèlement sévère, soit 27 830 lycéens.

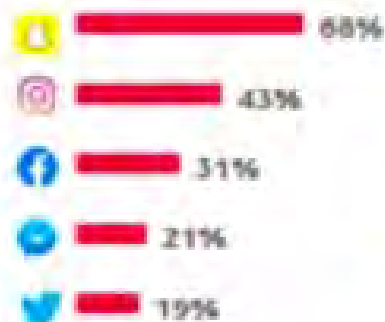


« Top 5 » des réseaux sociaux et messageries par tranche d'âge (utilisation quotidienne) en 2019

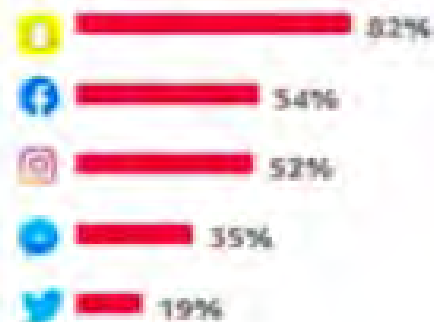
11-14 ans



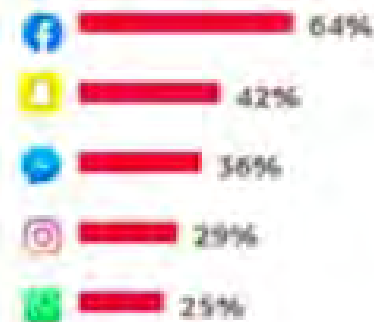
15-19 ans



20-24 ans



25-34 ans



Source : Médiamétrie et Médiamétrie//NetRatings – Audience Internet Global – France – octobre 2019 – 2 ans et plus – Couverture jour moyen France entière – Sous-catégories Blogs / sites communautaires + Messageries

Comment les enfants ont-ils ouverts leur premier compte sur les réseaux sociaux - question aux parents et aux enfants



Source : Les comportements digitaux des enfants, regards croisés parents et enfants, sondage IFOP réalisé pour la CNIL, février 2020

Le harcèlement à l'école

Proportion d'élèves qui déclarent avoir subi... (en %)



Source : Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011

QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE *

40%

des collégiens et des lycéens déclarent avoir été victimes de cyberviolence au moins une fois pendant l'année scolaire (sms, réseaux sociaux...).

20,3%

d'entre eux ont reçu des textos humiliants, insultants, ou encore menaçants.

12%

ont été victimes d'usurpation d'identité.

11,6%

ont été exclus d'un groupe en ligne.

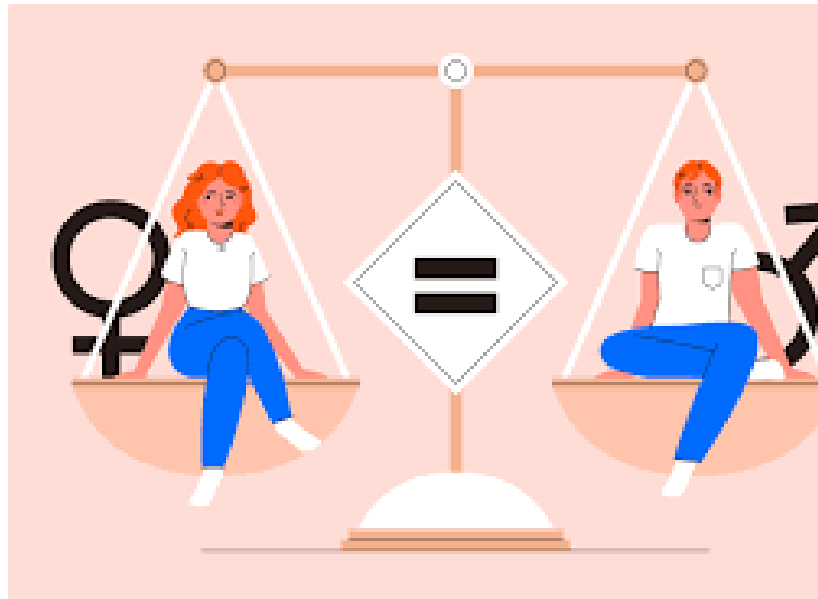
6%

des élèves disent être agressés de façon répétée sur le net. On parle alors de cyberharcèlement.

L&T Balmbridge CESC 2013-2014

* Source : *Les adolescents dans le cyberespace, prises de risque et cyberviolence*, Blaya C. (2013). Bruxelles, De Boeck.

Une exposition au cyber-harcèlement qui diffère selon le sexe



La santé mentale des filles serait plus affectée par les réseaux sociaux que celle des garçons. Elles sont aussi plus ciblées par le cyber-harcèlement qui comporte une connotation sexuelle (ou en rapport avec le corps).

Résultat : les jeunes filles y sont cinq à six fois plus confrontées que les garçons.

La raison ? Le temps passé. Deux filles sur cinq passeraient au moins 3 heures par jour sur les réseaux sociaux contre un garçon sur cinq.

Résultat : 40 % des filles qui y passent plus de 5 heures par jour présentent des signes de dépression contre seulement 15 % des garçons.

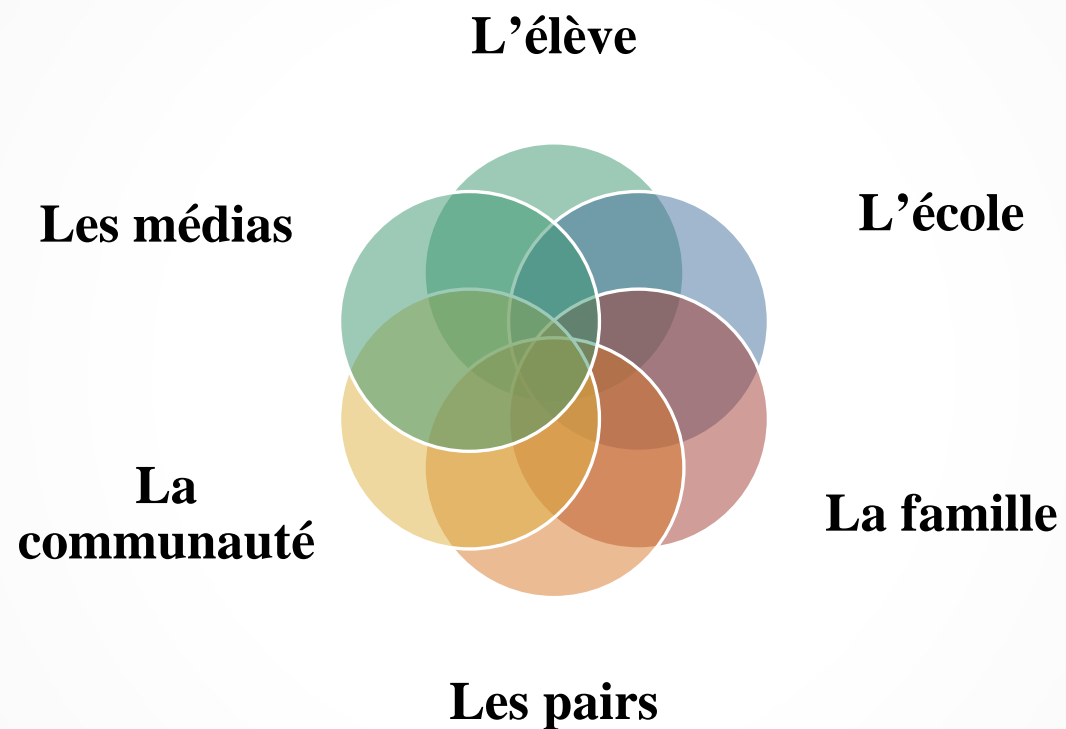
III. Les facteurs explicatifs

Une photo c'est perso, la partager c'est harceler



Lien : https://www.youtube.com/watch?v=l1oSY0RdK_MGi2w

Les variables entrant en jeu dans le (cyber)harcèlement



Les variables scolaires

L'exercice d'une violence symbolique/institutionnelle

La politique de la relégation scolaire (orientation-sanction)

L'échec scolaire, le redoublement, les exclusions d'élèves

La concentration d'élèves socialement défavorisés dans certaines écoles

Les variables individuelles

Le genre et l'âge

L'estime de soi

Les troubles du comportement

La perception du climat scolaire

La qualité de la relation que les élèves estiment avoir avec les professeurs

L'importance accordée à la scolarité (attachement) et aux aspirations scolaires (implication)

Le contexte familial

Les tensions entre les normes scolaires et les normes familiales

Le soutien par la famille

La collaboration entre famille/école

La violence à la maison

L'influence du milieu familial sur les comportements des garçons et des filles

Le rôle des pairs

Sensibilité à
l'influence des pairs

```
graph LR; A[Sensibilité à l'influence des pairs] --> B[Tyrannie de la majorité (Hannah Arendt)]; B --> C[La délinquance amène à fréquenter des pairs eux-mêmes délinquants];
```

Tyrannie de la
majorité
(Hannah Arendt)

La délinquance
amène à fréquenter
des pairs eux-mêmes
délinquants

Le rôle de la communauté

Les écoles ne sont pas des éléments isolés : elles font partie d'un quartier, une communauté, caractérisés par une culture propre,

Le fait de vivre dans une communauté défavorisée dans laquelle la déviance et la violence sont des valeurs acceptées,

La concentration des désavantages socio-économiques est liée aux taux de violence et de victimation dans le quartier.

L'influence des médias

Façonnent la représentation de la violence,

Disqualifient des quartiers ou des groupes qu'ils associent à la délinquance et au crime, les donnant à voir sous l'angle de la menace,

Diffusent les catégories générales de la disqualification, de la stigmatisation et construisent l'image d'une société française mise en péril par des classes dangereuses et minées par des logiques aboutissant à l'instauration de zones de non-droit,

Confortent, flattent voire amplifient les représentations, les préjugés que peut avoir une partie de la société,

Confèrent aux acteurs tentés par la violence, une visibilité qu'ils n'atteignent pas autrement et peuvent encourager, des conduites spectaculaires.

IV. Le cadre législatif

Question 3

A partir de quel âge la responsabilité pénale d'un enfant « agresseur » est-elle engagée ?

- 10 ans
- 13 ans
- 15 ans
- 16 ans



Les peines encourues par les auteurs

Les faits sont punis par la loi même s'ils n'ont pas été commis dans l'enceinte scolaire.

Les mesures et sanctions applicables aux mineurs de moins de 13 ans

- Ils relèvent de dispositifs spécifiques. Ils ne peuvent en aucun cas aller en prison ou payer une amende, dans ce cas, ce sont les parents qui écoperont des peines encourues.

Les mesures et sanctions applicables aux mineurs de plus de 13 ans

- Ils risquent des peines de prison et des amendes.
 - a. Si l'auteur est mineur, il risque une peine de 6 mois de prison et 7 500 € d'amende.
 - b. Si l'auteur est majeur, il risque une peine de 1 an de prison, et 15 000 € d'amende.

Les témoins : une population susceptible d'être incriminée

« Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

« Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours ».

Article 223-6 du Code pénal

La responsabilité des tierces personnes

Les parents

Le Code civil stipule que : « *Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux.* »

(Article 1242 alinéa 4 du Code civil)

Les chefs d'établissements, les enseignants (et l'Etat)

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013 précise les responsabilités des chefs d'établissement tant en termes de prévention que de remédiation des problèmes.

Le Code civil dispose que « *Les instituteurs et artisans (sont responsables) du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance (...) en ce qui concerne les instituteurs, les fautes, imprudences ou négligences invoquées contre eux comme ayant causé le fait dommageable, devront être prouvées, conformément au droit commun, par le demandeur, à l'instance* »

(Article 1242 du Code civil)

V. Agir pour mieux prévenir

Les signaux d'alerte : la victime

- 1/ Des changements d'humeur inexplicables et soudains
- 2/ Refus ou excuses pour ne pas aller à l'école
- 3/ Signes psychosomatiques
- 4/ Isolement, repli sur soi, refus de sortir, de jouer
- 5/ Affaires ou argent qui disparaissent
- 6/ Agitation et nervosité soudaines
- 7/ Refuse de prendre le bus scolaire et demande que vous l'accompagniez car il a peur sur le chemin de l'école
- 8/ Visites fréquentes à l'infirmerie scolaire
- 9/ Baisse des résultats scolaires
- 10/ Difficultés à se concentrer
- 11/ Difficultés à l'endormissement, refus d'aller se coucher
- 12/ Agressivité envers les autres
- 13/ Rentre de l'école avec ses affaires abimées/déchirés, avec des bleus ou des marques sur le corps
- 14/ Ne veut plus manger à la cantine

Les signaux d'alerte : l'agresseur

1. Il admet difficilement ses erreurs
2. Il est toujours sur la défensive et pense qu'on lui est hostile ou qu'on lui en veut de façon exagérée
3. Il est agressif et se met facilement en colère, il s'impose par la force et il semble avoir peu de remords et peu de compassion
4. Il fait preuve d'agressivité et présente parfois des comportements délinquants
5. Il rentre régulièrement avec des affaires qu'on lui a « données » ou il a de l'argent dont vous ne connaissez pas la provenance

Des conséquences ayant des effets sur le long terme

Conséquences sur le plan scolaire

Altération des fonctions cognitives (mémoire, concentration), baisse confiance/estime de soi, absentéisme, baisse des résultats scolaire, échec scolaire

Conséquences en termes de santé mentale

Arrêt de croissance, vomissements, maux de tête, de ventre, insomnie, anxiété, dépression, idées suicidaires

Conséquences en termes de sécurité publique

Forte corrélation entre le fait d'avoir été un agresseur à l'école et connaître des problèmes avec la loi en tant qu'adulte.

Les garçons victimes sont plus susceptibles que les autres d'utiliser une arme et d'adopter une conduite violente.

Tour d'horizon des programmes d'intervention (1)

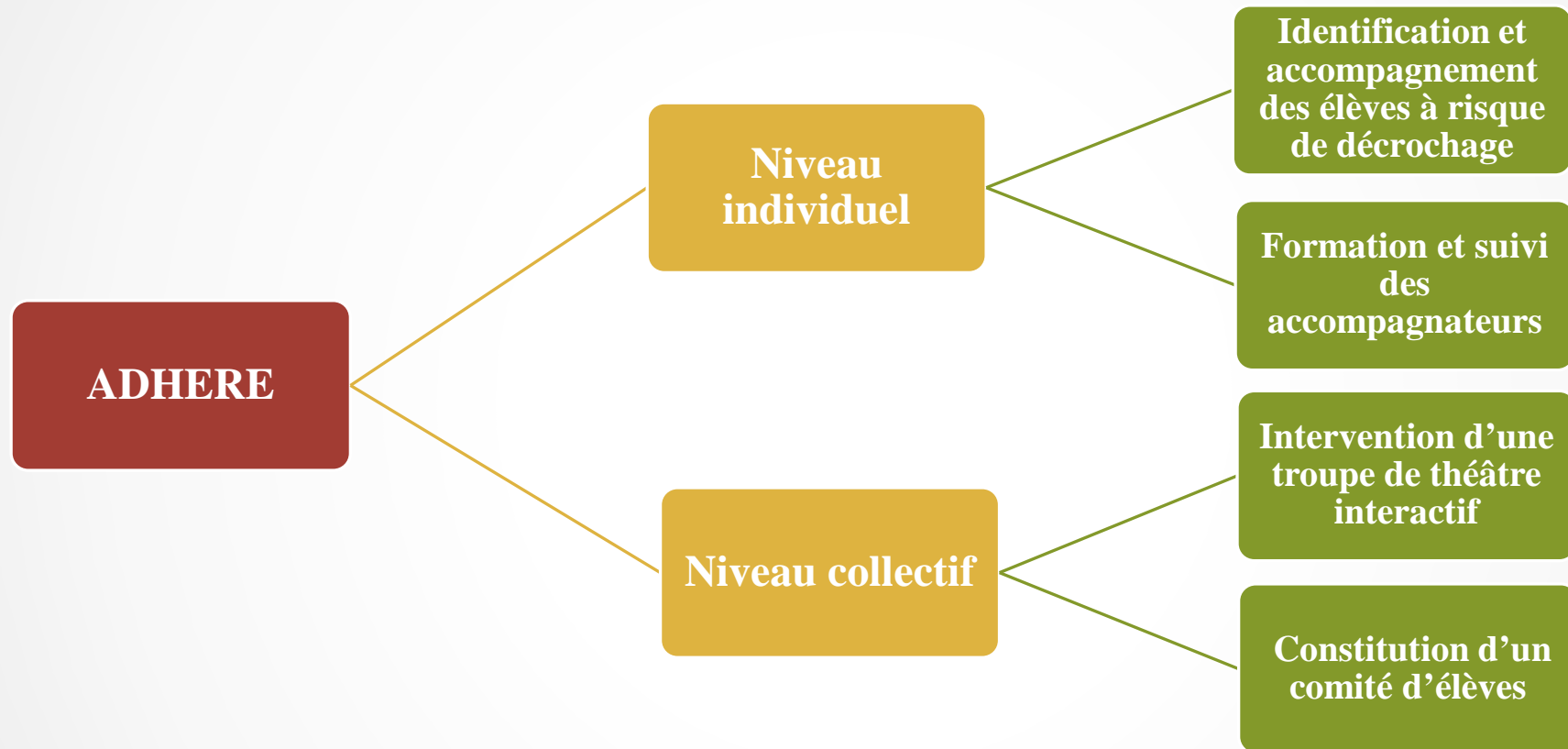
Pour plus de précisions sur chaque programme de prévention, voir l'article de Blaya, 2015

Pays	Nom du programme	Description	Effets	Limites
Angleterre Thompson, Robinson & Smith (2012)	<u>Le Partenariat pour des Ecoles plus Sûres</u> (<i>The Safer Schools Partnership and cyberbullying</i>)	Programme interinstitutionnel alliant le Ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Education, des Enfants et de la Famille. Son action prévoit que des officiers de police soient présents dans les collèges et lycées.	86% des établissements participants se disent satisfaits du volet préventif et curatif.	Sur les 600 établissements interrogés, seuls 60% y ont eu recours.
Etats-Unis (Salvatore, 2006)	<u>HAHASO</u> (<i>Help, Assert, Humor, Avoid, Self-Talk, Own it</i>)	Intervention se composant de 5 cours sur la stratégie contre le (cyber)harcèlement « Comment s'affirmer, avoir de l'Humour, adopter des Stratégies d'évitement, Parler, C'est à toi ».	Effet positif sur les comportements positifs. Diminution des agressions.	Echantillon de petite taille.
Allemagne (Schultz, Wölfer, Jäkel, Zagorscak & Scheithauer, 2012)	<u>MedienHelden</u>	Ce programme propose un manuel de prévention mis en œuvre par des enseignants préalablement formés et accompagnés tout au long du processus. Il inclut une formation pour les parents assurée par les élèves qui en ont bénéficié, il comprend du tutorat entre élèves et des jeux de rôle.	Le programme s'est montré efficace en termes de baisse des comportements violents, d'amélioration des compétences sociales, de l'estime de soi, de l'empathie et de la santé mentale des participants.	L'impact ne pourra être validé qu'une fois vérifié dans d'autres établissements scolaires et d'autres contextes.

Tour d'horizon des programmes d'intervention (2)

Pays	Nom du programme	Description	Effets	Limites
Canada (Crombie & Trineer, 2003)	<u>Missing</u>	Jeu en ligne interactif avec des vidéos, des posters et un guide pour les parents et les enseignants. En endossant le rôle d'un policier, les jeunes découvrent comment un prédateur sexuel sur Internet joue sur la vulnérabilité d'un adolescent et a recours à toute une série de stratagèmes pour gagner sa confiance.	Les bénéficiaires de l'intervention se sont montrés moins enclins à divulguer certaines informations personnelles à des inconnus (ville, genre, âge).	Peu de changement significatif quant aux comportements à risque en ligne (discussion avec des inconnus, prénom).
Espagne (Del Rey, Ortega & Casas, 2012)	<u>ConRed</u>	Programme visant à sensibiliser les communautés éducatives à un usage sûr et positif d'Internet et des réseaux sociaux et à prévenir la cyberviolence dans les réseaux sociaux.	Réduction de la cyberviolence Réduction de la cybervictimation et réduction de la cyberagression Réduction de l'addiction à Internet	Echantillon de petite taille.
Italie (Palladino, Nocentini & Maresca, 2011)	<u>Noncadiamointrappola</u> (<i>Ne tombons pas dans le piège</i>)	Le programme a été initié en 2008. Outre une session d'information sur ce que sont le harcèlement et le cyberharcèlement, se centre sur le rôle des victimes, l'implication des témoins, le travail sur les stratégies de « coping » et l'implication des enseignants.	Augmentation significative des stratégies d'évitement des situations de violence et de résolution de conflits. Diminution significative des	L'intervention n'a pas d'effet particulier sur les stratégies visant à demander de l'aide à autrui.

En France : le projet ADHERE



**L'école et son rôle
majeur dans la lutte
contre la
(cyber)violence et le
(cyber)harcèlement**

Rôle 1 : Mobiliser les personnels

- En offrant une formation aux problèmes de harcèlement, à la résolution de conflits,
- En élaborant un code de conduite ou une charte des droits et responsabilités,
- En mettant au point une méthode de signalement des incidents de harcèlement au sein de l'établissement,
- En élaborant des méthodes et des procédures d'intervention claires.

**L'école et son rôle
majeur dans la lutte
contre la
(cyber)violence et le
(cyber)harcèlement**

Rôle 2 : Mobiliser les élèves

- En organisant des campagnes de sensibilisation sur le harcèlement,
- En invitant des intervenants extérieurs à parler devant des groupes d'élèves,
- En faisant un sondage auprès des élèves sur leur vécu en matière de harcèlement, puis communiquer les résultats,
- En faisant travailler les élèves sur le thème du harcèlement,
- En leur apprenant un usage responsable d'internet et en les informant sur les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias (protection de leurs données personnelles et de leur vie privée, respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades).

**L'école et son rôle
majeur dans la lutte
contre la
(cyber)violence et le
(cyber)harcèlement**

Rôle 3 : Mobiliser les parents

- En faisant de la prévention (livret, réunion...),
- En les recevant dans l'établissement,
- En rappelant le cadre réglementaire en vigueur au sein de l'établissement,
- En leur prodiguant des conseils à suivre à la maison,
- En les orientant vers des structures adéquates au besoin.

Discussion et conclusion

Les travaux de recherche sur la (cyber)violence et le (cyber)harcèlement montrent :

- Des notions polysémiques, complexes et ancrées dans la sphère scolaire
- Des phénomènes ciblant l'ensemble des élèves
- Des environnements pouvant influencer l'élève et son rapport aux pairs
- Des effets importants pour l'élève harcelé à court et à long termes

L'ensemble des éléments exposés conduit à souligner :

- L'intérêt de développer les relations entre les élèves
- La nécessité d'une mobilisation de la communauté éducative
- L'importance de sensibiliser les élèves aux nouvelles problématiques émergentes

Les différentes études incitent :

- A diversifier les programmes d'intervention
- A étendre ce travail à l'ensemble des établissements scolaires du territoire français.

VI. Questions-réponses

Foire aux questions (1)

Question 1 : quel est l'impact du confinement sur le cyber-harcèlement ?

Les mesures de confinement ont réduit les espaces de socialisation de toute la population et les échanges des Français se sont, d'une manière générale, déportés sur les réseaux sociaux et messageries en ligne. En poussant les adolescents à y être encore plus présents sans être forcément encadrés par des adultes, le confinement du printemps dernier a accéléré le phénomène de cyber-harcèlement, qui s'est ensuite confirmé avec une forte hausse des cas rapportés en septembre.

L'Association e-Enfance a enregistré une hausse de 57 % des cyber-violences sur sa ligne d'assistance Net Ecoute en 2020 par rapport 2019 : « *Pendant le confinement, la plateforme d'écoute de notre association a enregistré une augmentation de 30 % de ses sollicitations générant deux fois plus de signalements de cyber-harcèlement aux plateformes* », explique Justine Atlan, directrice générale de l'Association e-Enfance.

Foire aux questions (2)

Question 2 : vers qui se tourner en cas de situation de (cyber)violence-(cyber)harcèlement supposée ou avérée ?

Toute personne ressource susceptible de venir en aide à la victime et à sa famille (liste non exhaustive) :

- Chef d'établissement/directeur(-trice) d'école
- CPE
- Infirmier.e
- Psychologue
- Assistant.e social.e
- Enseignant.e
- animateur(trice) périscolaire
- Personnel de la cantine
- Mairie
- Rectorat (il existe des référents dans chaque académie)

Foire aux questions (3)

Question 3 : existe-t-il des dispositifs de prévention de la (cyber)violence-(cyber)harcèlement dans le primaire ?

Pour l'enseignement primaire, très peu de dispositifs existent : il s'agit principalement de sensibiliser les écoliers et leurs parents sur cette thématique.

Quelques pistes sont proposées dans le Protocole « Non au harcèlement » (page 18). Elles s'articulent autour de :

- la sensibilisation
- la prévention
- la formation
- la prise en charge

VII. Bibliographie

Bibliographie (1)

- ❖ Blaya, C. (2006). *Violence et maltraitances en milieu scolaire*. Paris, Armand Colin, coll. 128.
- ❖ Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberespace : prises de risque et cyber-violence*. De Boeck Supérieur.
- ❖ Catheline, N. (2008), *Harcèlement à l'école*, Paris, Albin Michel.
- ❖ Carra, C. (2009). *Violences à l'école élémentaire : Les difficultés de construction d'un ordre scolaire*. *Questions pénales*, XXII (5), pp.1-4. CESDIP.
- ❖ Debarbieux, E. (1993). *La violence dans la classe*, Paris, PUF.
- ❖ Galand, B., Philippot, P., Petit, S., Born, M., Buidin, G. (2004). « Regards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire : élèves et équipes éducatives », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 30, n°3, p.465-486.

Bibliographie (2)

- ❖ Galand, B. (2009). « L'école peut-elle être un lieu de prévention des comportements violents ? », *Cahiers de recherche en éducation et formation*, n°69, p.1-37.
- ❖ Galand, B. (2011). « Les enseignants face aux violences scolaires », *Formation et profession*, p.22-25.
- ❖ Mouvet, B., Munten, J., Jardon, D. (2000). « Comprendre et prévenir la violence à l'école. Vers un référentiel critique des mesures actuelles de prévention et de lutte contre la violence scolaire », *Recherches en éducation*, n°69/99.
- ❖ Olweus, D. (1999), *Violence entre élèves, harcèlement et brutalité, les faits, les solutions* (1993), trad. de M.-H. Hammen, Paris, ESF.
- ❖ Salmivall, C. (2001), *Utiliser la force des groupes de pairs pour prévenir les comportements brutaux*, in *Bonnes pratiques de résolution non-violente de conflits en milieu scolaire*, UNESCO.

Merci pour votre attention
